

Compte-rendu de la réunion technique du 2 mars 2023

Permanences courrier

Constat de beaucoup de monde, de permanences où on a à peine le temps de dire bonjour.

L'arrivée et l'attente des personnes est difficile à gérer : embouteillage dans le sas
Des bénévoles demandent aux personnes d'aller dans la salle d'attente.

Certaines ont du mal à y aller, craignant de perdre leur tour.

Dans le bureau, on peut proposer à la personne qui attend son courrier de s'asseoir
Ça instaure une meilleure relation, même si c'est bref.

Si besoin, on peut utiliser le bureau de Loïc.

Attention à ne pas y laisser d'ordinateur, le bureau ne ferme pas.

Il y a 4 ordinateurs portables dans le cagibi.

Rappel des mots de passe des ordinateurs

Mp : asti sauf sur celui de la salle d'attente qui est 123

Comment améliorer les choses ?

Permanences plus longues ?

Une permanence de plus ?

Beaucoup de venues après la réception des sms qui sont reçus les mardis et jeudis soir.

On constate régulièrement des personnes qui ont reçu un SMS et on ne retrouve pas de courrier !

Ne pas faire d'enregistrement de courrier quand il y a du monde.

On met donc en place un créneau supplémentaire le jeudi après-midi de 15h à 17h pour enregistrer le courrier et alléger le vendredi matin.

Ne plus faire les renouvellements quand il y a beaucoup de monde pour le courrier et inciter les personnes à venir les mardis et vendredis après-midi.

Permanence du lundi soir.

Constat d'une fréquentation croissante

Ça répond au besoin de personnes qui sortent du travail.

Permanence assez calme : 2 bénévoles suffisent

Discussion sur la distribution du courrier

1 personne sur l'ordinateur, une autre aux bannettes ?

Cette organisation ne convient pas. La majorité des personnes préfère s'occuper d'une personne depuis son accueil jusqu'à la distribution et l'enregistrement de la distribution.

La période d'adaptation de Domifa peut expliquer, en partie seulement, ce constat d'être débordé.

De l'avis général, Domifa est facilitant, surtout pour l'enregistrement du courrier.

On constate des erreurs : courriers pas enregistrés ou enregistrés 2 fois...

On s'attache à les réduire. La saisie étant humaine, on ne peut éviter certaines erreurs.

Penser à vérifier le numéro de téléphone sur Domifa et voir si la case permettant l'envoi de sms est cochée.

Rappels pour l'enregistrement du courrier :

Si on ne trouve pas un nom sur Domifa, on cherche dans le classeur

- on le trouve, on marque sur l'enveloppe la date de renouvellement de domiciliation

- on ne le trouve pas, on met dans le casier de Loïc

Si une personne a une attestation valide et n'est pas dans Domifa, mettre la copie de son attestation dans le casier de Loïc qui l'enregistrera.

Si on ne trouve pas le nom dans Domifa, rechercher aussi par le prénom, il peut y avoir des erreurs d'orthographe dans le nom.

Commencer à regarder les résultats de Domifa dès les premières lettres tapées.

Courrier à renvoyer à la poste : assuré par Jean-Luc, Loïc, Luna.

Café pendant les permanences courrier

Aujourd'hui, il n'existe qu'à la permanence juridique du lundi matin, où les personnes ont un long temps d'attente.

Ce serait important de remettre des temps d'échange plus conviviaux.

Les avis sont partagés.

Difficultés :

configuration de la salle d'attente toute en longueur,

disponibilité des exilés qui semblent souvent pressés

Nécessité d'une personne de plus qui serait uniquement sur l'accueil, le café, la régulation des allées et venues.

La présence de Luna peut faciliter.

Décision de faire un essai pendant les permanences courrier, sauf celle du lundi soir
Nécessité d'un bénévole de plus.

Achat d'un percolateur, fait par Loïc.

Stéphane se charge de l'achat de café, thé, petits gâteaux et se fait rembourser par l'Asti

Nombres de domiciliations

Discussion en lien avec le constat de la charge pendant les permanences courrier

Actuellement, 980 domiciliés + 250 ayant- droits

En moyenne, 10 nouvelles domiciliations par semaine

Il y a 111 domiciliations expirées.

Par comparaison, 500 domiciliés à l'Arcal, 200 au CCAS

Depuis 2 ans, l'ASTI reçoit une subvention annuelle de 6600€ de la DDETS (service de l'état), pour l'activité de domiciliation.

Dominique F rappelle que la domiciliation n'est pas obligatoirement systématique :

les conditions pour que des personnes en situation irrégulière demandent une adresse sont liées à l'exercice de droits civils (notion floue sujette à interprétation), la demande d'AME, d'aide juridique, de démarches à la préfecture.

A l'Asti, les personnes demandant une adresse remplissent ces conditions, puisqu'elles ont besoin d'une protection sociale.

Avis divers sur la nécessité de mettre une limite ?

La discussion va se poursuivre au CA.

Quelle place choisit-on de donner à l'activité de domiciliation à l'Asti ?

Vers qui renvoyer ?

On reparle, à ce propos, des rencontres avec les différents partenaires.

Monique, Véronique et Elisabeth vont rencontrer le SAAS

Dominique et Véronique vont prendre contact avec le SAO

Rencontre à prévoir et préparer avec le CCAS : Marie-Hélène et ?

Framadate

Christian a souvent besoin d'alerter sur des manques

Certains pensent que c'est difficile de remplir la semaine et que ça peut être risqué d'ajouter une personne à chaque créneau de distribution de courrier.

Une des difficultés est la tendance à s'inscrire au dernier moment.

On redit la nécessité de s'inscrire sur les 2 semaines à venir.

Certains s'inscrivent toujours sur les mêmes créneaux et limitent ainsi les possibilités des autres. Il est important de pouvoir tourner sur les différentes permanences.

Cela permet de rencontrer d'autres bénévoles.

Marie-France dit le besoin d'augmenter les bénévoles de la protection sociale.

Fatiha est partante.

Rappel de décisions pour les prochains Framadate

2 bénévoles le lundi soir

3 le mardi matin, jeudi matin et vendredi matin

Nouveau créneau d'enregistrement du courrier : jeudi 15h- 17h 1 personne

Luna est un soutien aux activités en cours, mais n'est pas prévue pour se substituer aux bénévoles pendant les permanences

Prochaine réunion technique : jeudi 6 avril à 12h30